

Région : <b>Normandie</b>	Département : <b>Eure</b>
Commune : <b>Gaillon</b> <b>- château, installations carcérales</b>	Type et durée de l'opération : <b>FPP</b>
Libellé de l'opération :	Responsable scientifique : <b>J.L. Breton (bén)</b>
Rapporteur :	Expert extérieur : <b>S. Hurard</b>
Chronologie :	Programme :

## Rapport d'opération 2016

Le rapport d'opération archéologique soumis à l'examen concerne les résultats d'une opération de reconnaissance / inventaire des vestiges de la maison carcérale implantée dans les anciens jardins hauts du château de Gaillon (Eure). Construit au XII<sup>e</sup> siècle, le château fut résidence d'été des archevêques de Rouen à partir du XV<sup>e</sup> siècle. Il connut de nombreuses transformations pendant la période moderne et fut agrémenté de jardins, eux-mêmes réaménagés au XVIII<sup>e</sup> sous la houlette de Jules Hardoin Mansard. Déclaré Bien National en 1790, le site est racheté par l'Etat en 1812 pour y installer une des 9 maisons centrales de détention françaises. Le complexe carcéral accueillit 50 000 détenus entre 1827 et 1901.

Dans les jardins hauts furent aménagés d'importantes extensions qui, entre 1876 et 1908 furent destinées à l'accueil des détenus mineurs et des aliénés. La maison de Gaillon, dotée d'équipements sophistiqués comme le bâtiment d'hydrothérapie, fit alors figure d'établissement pionnier en la matière. Le complexe fut complété d'un quartier industriel (atelier de forge / charronnage), fonctionnel entre 1820 et 1860, et dont l'activité cessa avec l'ouverture d'une colonie agricole implantée entre 1848 et 1925 à trois kilomètres du château. Une colonie correctionnelle succéda aux premières installations entre 1908 et 1921. Le château retrouve une fonction carcérale pendant la Seconde guerre mondiale, puis devient camp d'internement administratif sous Vichy et prison pour collaborateurs sous le Gouvernement provisoire à la Libération. Le monument, racheté en 1975 par l'Etat, est alors entré dans une phase de réhabilitation et de restauration. Une partie de l'ancien parc et la totalité des jardins hauts ont été rachetés par la ville en 1989.

L'essentiel du projet archéologique se concentre donc sur les jardins hauts et font l'objet depuis 2016 d'un programme permettant de documenter l'histoire carcérale du site des années 1810 aux années 1940. L'Association pour la Renaissance du Château (A.R.C) créée en 2009, s'est dotée en 2013 d'un groupe de travail spécifiquement dédiée au passé carcéral et militaire du château. Le groupe est mené par Jean-Louis Breton, ancien professeur en Histoire-géographie. Il bénéficie du concours de Dominique Pitte, caution archéologie et ancien agent du SRA Normandie. Le projet sur les jardins hauts s'inscrit dans le cadre d'une mise en valeur du site pour la visite et prévoit la création d'un circuit d'interprétation doté de 16 stations dont un certain nombre seront complètement dépendantes des résultats des opérations archéologiques.

L'opération réalisée en 2016 a permis de mener les premières observations sur la conservation du complexe. Le rapport d'opération de 84 pages, rendu en janvier 2017, est un document soigné, clair et didactique qui permet sans difficulté de prendre la mesure du projet (Le rapport contient également le projet d'intervention pour l'année 2017). Le rapport présente un inventaire des vestiges visibles en 2016 et qui ont fait l'objet d'une attention particulière. Il s'appuie sur les travaux de reconnaissance antérieurement effectués par Paola Calderoni des préaux, du pavillon principal, des escaliers, sols, murs de soutènement, chapelle, ... Seules des opérations de nettoyage, de débroussaillage et dégagements superficiels ont été effectuées. Il s'agissait d'identifier les zones les mieux conservées.

Quatre zones ont été définies pour les explorations archéologiques, notamment en raison de la facilité d'accès, du bon état de conservation (élevations, sols...) et du potentiel qu'elles offrent dans le cadre du circuit d'interprétation. Il s'agit de l'aide sud du bâtiment construit pour les mineurs et les aliénés, du bâtiment d'hydrothérapie de la prison d'aliénés (premier du genre), une zone correspondant au quartier cellulaire de la colonie correctionnelle, une zone correspondant à l'important atelier industriel du premier quartier pour mineurs.

Les opérations menées en 2016 ont pour l'instant été très peu invasives. Elles ont permis de mettre en évidence des niveaux de sol du bâtiment principal et du couloir de circulation entre le bâtiment principal et le quartier cellulaire, masqués par une couche de gravats et détritux végétaux de 20 cm d'épaisseur. Des relevés de graffitis ont été réalisés dans le grenier du pavillon central, ainsi que sur le mur nord du quartier cellulaire. Enfin, l'équipe a également procédé à l'ouverture des cachots souterrains aménagés pour la colonie correctionnelle après 1911. L'espace plus grand que sur les plans conservés pourrait être la réutilisation d'un espace plus ancien, en témoigne la voûte de moellons calcaire en plein cintre. Ces espaces ont par la suite servi de dépotoir à bouteilles. Ces premières observations ont permis d'orienter les choix et stratégies d'intervention pour l'année 2017.

**Avis de la CTRA**

Le projet autour de la maison carcérale du château de Gaillon constitue une démarche originale à l'heure actuelle en France métropolitaine. L'archéologie a encore trop peu investi ces champs de recherche contrairement à d'autres pays européens où la question de l'internement, de l'incarcération et de la détention a été plus souvent abordée. Ce cas d'étude offre l'opportunité de mener une lecture confrontée entre documentations archéologiques et historiennes des conditions d'incarcération des détenus mineurs et des aliénés où la maison carcérale de Gaillon semble s'être illustrée par la précocité d'une mise en œuvre adaptée.

Les données matérielles pourraient être la ressource d'un renouvellement des questions et problématiques sur l'histoire carcérale du site, notamment éclairant les phases et rythmes de transformations multiples du complexe sur deux siècles. Le projet s'appuie sur une équipe pluridisciplinaire aux compétences avérées. Outre le concours d'archéologues professionnels, la recherche sur la maison centrale de Gaillon s'appuie sur des collaborations avec J.C. Vimont, professeur d'Histoire à l'université de Rouen, travaux aujourd'hui repris par Yves Marec et Marc Renneville (CNRS) et s'inscrit dans un projet triennal de recherche intitulé *Patrimoine carcéral normand*.

Le rapport rend compte d'un projet aux enjeux et moyens maîtrisés. Les porteurs du projet s'engagent par ailleurs à préserver les états antérieurs d'aménagement du site castral et de la résidence élitare. La commission émet un avis très favorable à la réception de ce rapport d'opération programmée ainsi qu'à la poursuite en 2017 des recherches documentaires et des travaux envisagés sur le terrain.